

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 22 février 2007 nommant les membres de la
Commission de promotion de la santé à l'école**

A.Gt 03-09-2010

M.B. 11-01-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, tel que modifié, notamment l'article 28, §§ 1^{er} et 9;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la Commission de promotion de la santé à l'école, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 février 2007 nommant les membres de la Commission de promotion de la santé à l'école, tel que modifié;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires;

Considérant que les personnes reprises à l'article 1^{er}, 1^o et 2^o remplissent les conditions prévues par l'article 28, § 1^{er}, alinéa 2 du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et à l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la Commission de promotion de la santé à l'école,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 février 2007 nommant les membres de la Commission de promotion de la santé à l'école sont apportées les modifications suivantes :

1^o le 2^o, b) 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

« Mme Bernadette MEELÉBECK, effective et Mme Carine CRUCIFIX, suppléante. »

2^o le 7^o a) 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

« Mme Marie-Christine LINARD, effective et Mme Johanna de VILLERS, suppléante. »

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 3 septembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances.

Mme F. LAANAN